

A tous les habitants de l'île d'Oléron et de la presqu'île d'Arvert

Un projet de champ industriel de plus de 60 gigantesques éoliennes au large de notre île d'Oléron a fait l'objet d'un appel d'offres en Novembre 2016 sans donner lieu, au préalable, à un véritable débat public éclairé par des arguments techniques objectifs.

A-t-on examiné, véritablement, toutes les conséquences d'un projet qui aboutirait à l'implantation d'une centrale éolienne en mer, au large d'Oléron, dans un Parc Naturel Marin, créé, pourtant, pour protéger l'environnement et la biodiversité ? Un parc qui comporte, de surcroît, une Zone de Conservation Spéciale relevant de la législation européenne de l'environnement et dont l'environnement physique est très fragile, car soumis à l'érosion et à la submersion marines^{*1}?

Bon nombre d'experts de la question ont montré les effets négatifs de ce type de gigantisme éolien, contrairement à ce que l'on veut nous laisser croire.

Ce projet est comparable à celui du Parc Naturel des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, pourtant très controversé par la majorité des membres du comité de gestion de ce Parc Naturel Marin (PNM) et par son président mais exigé par le puissant lobby de l'éolien que relaient les médias.

Les arguments en faveur de l'annulation des projets de la Côte Opale et d'Oléron reposent sur une analyse détaillée des raisons environnementales et économiques locales.

Pour diffuser une information éclairée d'avis d'experts, sensibiliser l'opinion, et permettre ainsi un véritable débat, le collectif NEMO (NON à l'Eolien industriel dans le parc Marin d'Oléron) (www.eolien-oleron.fr) a donc été créé.

Habitants de l'île d'Oléron et de la presqu'île d'Arvert,

Vous êtes les premiers concernés par le document «Les constats du Collectif Nemo»^{*2}, réalisé par ce collectif, ouvert sans engagement à tous, particuliers comme associations. Vous y découvrirez des informations scientifiquement abouties pourtant passées sous silence. Elles vous offriront l'occasion d'ouvrir un vrai débat, encore possible et urgent, auprès de vos élus et de votre administration.

Quels sont les enjeux de la création de ces champs industriels massifs d'éoliennes ?

La loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV) a provoqué l'invasion d'éoliennes géantes sur les territoires ruraux. Aujourd'hui, c'est notre littoral qui est concerné !

Partout, en France, des élus, quelle que soit leur orientation politique, sont porteurs de ces projets massifs. Séduits par les promesses des promoteurs, ils espèrent ainsi, grâce aux redevances et aux emplois améliorer le quotidien de leurs administrés. De son côté, l'administration, au lieu de jouer son rôle d'information et d'arbitrage, applique, trop souvent, aveuglément, les directives de sa hiérarchie. Enfin, le législateur, par des modifications incessantes ou des interprétations de plus en plus contraignantes, diversifie les moyens légaux pour museler les oppositions. Or, l'hostilité grandissante d'associations de plus en plus nombreuses créées pour lutter contre les installations d'éoliennes dans les territoires ruraux traduit, de manière éloquente, le malaise croissant de beaucoup de riverains face à cette invasion «à la hussarde»^{*3} et aux méthodes utilisées à tous les niveaux pour la favoriser.

Pourtant, le développement massif de l'éolien, en France, n'a aucune des vertus véhiculées par les médias et par bon nombre de politiques au nom de **l'utilité, de la défense du climat, de la fermeture des réacteurs nucléaires, de l'énergie renouvelable, du coût réduit.**

Il est aisé de démontrer le paradoxe d'une production d'électricité « utile » par le biais de l'éolien alors qu'on nous enjoint, par ailleurs, de réduire la production française d'électricité. L'électricité éolienne ne saurait donc être qu'inutile !

La défense du climat, prônée comme une idée forte, est ici erronée. En effet, porter notre effort de réduction des émissions de CO₂ sur la production d'électricité n'est pas un argument recevable car notre électricité est, depuis fort longtemps, fort peu émettrice, comparativement à l'Allemagne, par exemple. De plus, cet effort, très coûteux, n'offrirait que de très maigres résultats au regard des sommes engagées.

La priorité doit être de réduire celles de secteurs très émetteurs que sont l'habitat et les transports. Les possibilités ne manquent pas dans ce domaine et passent par : l'isolation thermique des bâtiments, une meilleure utilisation de la biomasse, l'utilisation de la chaleur solaire par les pompes à chaleur et le solaire thermique, les voitures électriques, hybrides ou thermiques à très faible consommation de carburants. De plus, toutes ces actions ne pourraient que générer beaucoup plus d'emplois non-délocalisables que l'éolien ne pourrait en fournir, en France.

L'argument de la fermeture de réacteurs nucléaires grâce à l'éolien et au solaire n'est pas recevable non plus.

En effet, l'électricité éolienne et l'électricité photovoltaïque sont dites «fatales» ou «non-pilotables» car soumises aux cycles naturels et aux aléas de la météo et non à la volonté humaine.

Or, faute de savoir stocker l'électricité en énormes quantités, ce qui n'arrivera peut-être jamais, et pour pouvoir faire face à une absence de vent ou de soleil, aucun pays, pas plus la France*⁴ que l'Allemagne*⁵, ne peut prendre le risque de diminuer sa puissance totale en centrales pilotables pour une même production d'électricité. Sans le soutien permanent de ces centrales, en France principalement les centrales nucléaires, les électricités non pilotables sont donc inutilisables.

D'autre part, la dénomination usuellement appliquée à l'éolien comme «renouvelable» est inappropriée, même si le vent et le soleil sont, eux, effectivement, renouvelables. En effet, l'électricité produite n'est pas une électricité strictement renouvelable car elle dépend pour sa création et son fonctionnement d'autres sources d'énergie qui, elles, ne le sont pas. En particulier, les centrales pilotables qui la complètent utilisent, dans la plupart des pays, surtout du charbon et du gaz à durée de vie limitée.

Attribuer un faible coût futur aux électricités éolienne et solaire n'est pas réaliste. En effet, pour favoriser leur développement, l'électricité éolienne et l'électricité solaire photovoltaïque ont été mises hors marché concurrentiel de l'électricité par des subventions considérables qui leur sont accordées par des contrats de longue durée. Ces subventions sont payées, essentiellement, sous la forme d'importantes taxes sur la consommation par les consommateurs eux-mêmes, d'une part, mais, d'autre part, aussi par les contribuables en raison des détaxations et aides déguisées que leur offrent les Etats et les Collectivités locales.

Il est sûr que l'éolien mais aussi le solaire photovoltaïque, même si leurs prix à la production diminuaient sensiblement, comme on nous le répète sans cesse, provoqueraient, malgré tout, automatiquement, une augmentation conséquente du prix de l'électricité à la charge des ménages, comme l'atteste l'exemple de l'Allemagne et des autres pays européens qui ont misé sur eux.

Enfin, le développement irréfléchi à l'échelle européenne de ces électricités dites renouvelables, mais qui ne le sont pas, augmente le risque de black-out du réseau électrique européen*⁶.

Quels enjeux et quels risques pour Oléron ?

En ce qui concerne les projets de la Côte Opale et d'Oléron mais aussi tous les projets à terre, nos élus et notre administration, un peu partout, en France, vont devoir expliquer à leurs électeurs pourquoi ils soutiennent de tels projets qui vont à l'encontre de tout bon sens et portent gravement atteinte à l'environnement, aux paysages et aux intérêts des riverains sans pour autant permettre de fermer des réacteurs nucléaires, ni de servir la cause de la défense du climat, et celle des



consommateurs. Bien au contraire, ils ne feront que provoquer l'augmentation conséquente de la facture d'électricité des ménages.

D'autre part, les emplois attendus seront créés, essentiellement à l'étranger et non en France et la construction des éoliennes ne fera qu'affaiblir, de la sorte, notre économie et notre balance commerciale.

Les enjeux environnementaux sont considérables à Oléron. Installer une centrale éolienne dans un Parc naturel Marin, créé, précisément, en cet endroit, pour y protéger une faune marine et aérienne particulièrement riche va à l'encontre de toutes les règles de protection de l'environnement et de la biodiversité. Nous connaissons par l'expérience l'ampleur des dégâts qui peuvent être ainsi provoqués dans les organismes marins^{*7} et dans les populations d'oiseaux^{*8}.

Pour évacuer l'électricité produite, une ligne à très haute tension devra être construite, qui traversera la Presqu'île d'Arvert, dans des zones classées Natura 2000.

Mais ce projet est aussi une menace pour le littoral et pour ses riverains. Ce littoral est très fragile et l'installation de cette centrale ne peut qu'accroître cette fragilité. A court terme, il faut, aussi, s'attendre à des modifications du littoral et du transit des sédiments, à une entrée croissante de la houle dans le pertuis de Maumusson, la disparition des plages de Ronce et de Saint-Trojan, puis de parcs ostréicoles.

De plus, cette centrale provoquera une pollution marine sur les espèces portant atteinte, inévitablement, aux professionnels de la mer, dont la circulation en mer sera aussi restreinte.

La nécessité d'un véritable débat s'impose

La faillite de l'Energiewende^{*9}, et l'abandon des objectifs climatiques^{*10}, qui se profilent en Allemagne devraient interpeller nos politiques. Les médias diffuseront-ils enfin des informations objectives au lieu de relayer une promotion sans limites ? Au Parlement, nos députés poseront-ils les bonnes questions ? Se formera-t-il enfin un groupe de parlementaires sans préjugés politiques pour expliquer à notre gouvernement qu'il se prépare à gaspiller aux frais des consommateurs et des contribuables des sommes considérables qui manquent, déjà, cruellement, pour permettre de réelles avancées dans la maîtrise de notre avenir énergétique ? Ne peuvent-ils pas saisir l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques (OPECST) qui fait des rapports dont la qualité est reconnue, pour traiter de la question sur le fond scientifique et technique ? Ne peuvent-ils pas consulter la Cour des Comptes pour nous éclairer à la fois sur le coût réel que devraient supporter les citoyens mais aussi sur les méthodes et l'origine de son financement ?

Ne peuvent-ils pas demander un moratoire en attendant que la lumière soit faite sur ces questions ?

Notre président, Monsieur Emmanuel Macron, pourtant réaliste dans son récent discours à la COP 23, a-t-il vraiment mesuré toutes les implications d'un développement massif de l'éolien et du solaire photovoltaïque, en France, alors qu'il semble en rester un vif partisan ?

L'opinion publique est, depuis trop longtemps, très lourdement conditionnée par les discours subjectifs des politiques et des médias.

Un examen scrupuleux, objectif et pédagogique du dossier sur l'éolien vous appartient. Pour éclairer objectivement le débat, le Collectif NEMO, a été créé, venez le rejoindre ! L'issue de l'appel d'offres de Novembre 2016 est prévue pour Mars 2018, il est encore temps de réagir auprès de nos élus et de notre administration.



Habitants de l'île d'Oléron et de la Presqu'île d'Arvert,

Transmettez ces informations autour de vous, démontez les arguments mensongers de médias ignorants ou muselés, sensibilisez vos élus aux vrais risques d'un tel projet, prenez position, chacun d'entre vous, pour dire NON au champ d'éoliennes géantes, au beau milieu du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais.

Vous trouverez, ci-dessous, la liste de liens vous permettant, par thème, d'accéder à des informations complémentaires :

- *1 Fragilité des côtes : <http://www.eolien-oleron.fr/consequences-tempetes-trait-de-cote-tremblade-oleron>
- *2 Constats du Collectif NEMO : <http://www.eolien-oleron.fr/constats-collectif-nemo-limplantation-dune-centrale-eolienne-mer-pres-doleron>
- *3 Procédés à la hussarde : Un magnifique exemple est précisément celui du projet Oléron : <http://www.eolien-oleron.fr/projet-eolien-doleron-parodie-de-consultation-publique> et <http://www.eolien-oleron.fr/compte-rendu-de-consultation-24-fevrier-sud-ouest-quelques-precisions-de-b-durand>
- *4 Climat, réacteurs nucléaires : <http://www.eolien-oleron.fr/lelectricite-eolienne-proprietes-leurs-consequences> , et <http://www.eolien-oleron.fr/wp-content/uploads/2017/05/Pourquoi.pdf>
- *5 Emissions de CO2, prix de l'électricité pour les ménages, stockage de l'électricité : <https://www.sauvonsleclimat.org/fr/presentation/etudes-scientifiques/3375-electricite-renouvelable-intermittente-europe>
- *6 Mise en danger des compagnies d'électricité et du réseau électrique, risques de black-out : <http://www.ifrap.org/agriculture-et-energie/bilans-electriques-previsionnels-rte-risques-de-black-out>
- *7 Dégâts sur la faune marine : <http://www.eolien-oleron.fr/effets-champ-deoliennes-offshore-de-bpns-belgian-part-of-the-north-sea-divers-groupes-zoologiques-habitats-marins>
- *8 Dégâts dans les populations d'oiseaux : <https://www.lpo.fr/communiqués-de-presse/impact-de-l-eolien-sur-l-avifaune-en-france-la-lpo-dresse-l-etat-des-lieux-dpl>
- *9 Energiewende : <https://www.lajauneetlarouge.com/article/electricite-renouvelable-intermittente-contre-exemple-allemand-gros-pollueur-avec-centrales-charbon#> .
- *10 Allemagne, abandon des objectifs climatiques : <http://huet.blog.lemonde.fr/2018/01/12/merkel-et-schultz-pro-charbon-et-anti-climat/>
Avis de l'Académie des Sciences : http://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/avis_060115.pdf et http://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/lpdv_190417.pdf

B.DURAND, pour le collectif NEMO

L'auteur :

Ancien Directeur de la division Géologie-Géochimie de L'Institut Français du pétrole et **des énergies nouvelles**, ancien Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie, l'auteur est aussi membre de deux groupes de réflexion à l'échelle nationale l'un sur les ressources en combustibles fossiles, l'autre sur le nucléaire et **les énergies renouvelables**, ainsi qu'ancien président du comité scientifique de l'European Association of Geoscientists and Engineers. Prix Alfred-Wegener de l'EAGE.



Additifs aux notes 4, 5 et 6 :

Note 4 :

En France, les centrales pilotables sont, principalement, les réacteurs nucléaires, et en Allemagne, les centrales à charbon et à gaz. La puissance totale mobilisable instantanément par ces centrales doit être, dans les pays européens, supérieure (pour garder une marge de sécurité) à la puissance maximale de la consommation en électricité, observée au cours de l'année, soit au plus fort de l'hiver au début de la nuit. Or, aucun des pays européens, quel que soit son stade de développement de l'éolien et du solaire, n'a pris le risque de diminuer sa puissance totale de centrales pilotables. Il n'est donc pas possible, non plus, de réduire la puissance des réacteurs nucléaires, en France, grâce à l'éolien et au solaire, et donc de réduire leur nombre actuel, à moins de les remplacer par des réacteurs plus puissants, tout en conservant leur puissance totale.

Note 5 :

La puissance supprimée de nucléaire doit être alors remplacée par une puissance équivalente en d'autres centrales pilotables qui ne peuvent être, pour l'essentiel, que des centrales à combustibles fossiles. C'est ce que fait, actuellement, l'Allemagne, en remplaçant les réacteurs nucléaires qu'elle ferme, par des centrales à gaz et à charbon, très émettrices de CO₂, dangereuses pour la santé publique. L'Allemagne abandonne, de cette manière ses objectifs de défense du climat.

Note 6 :

En réalité, ce double investissement, pilotable et non pilotable, pour produire, sur l'année, la même quantité d'électricité est la principale raison des difficultés actuelles des grandes compagnies d'électricité : en Allemagne, E.on, RWE, Vattenfall et en France, Engie et EDF. En effet, elles doivent réduire la production de leurs centrales pilotables, dont la puissance totale ne peut être diminuée, pour laisser une place sur le réseau électrique aux électricités non pilotables prioritaires. Produisant moins avec les mêmes charges fixes, elles sont moins rentables. Pour survivre, ces compagnies n'ont plus d'autre choix que d'arrêter d'investir dans les centrales pilotables, provoquant un risque considérable de défaillance à court terme du système électrique européen, en se tournant vers la production subventionnée d'éolien et de solaire photovoltaïque. Dans les faits, on constate que, par le jeu des taxes sur la consommation et des impôts, le prix de l'électricité pour les ménages a cru, en Europe de l'Ouest, proportionnellement au développement de ces électricités. A titre d'exemple, L'Allemagne, qui a développé à grande échelle, l'éolien et le solaire, a provoqué l'augmentation du prix de l'électricité qui est aujourd'hui, le double de celui de la France. Souhaite-t-on le même scénario, en France ?

